

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 23

Artikel: Délit de pêche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Sommaire du № du 7 juin 1913: Pourquoi Louis Bégos ne reçut pas la croix promise (L. Bégos). — (Boutade). — Politique (C. A.). — (Boutade). — L'abbaye d'au bouél à Mordze (Marc à Louis). — (Boutade). — Un art en baisse (J. M.). — Le patois dans le Jura (Dr O. Bessire). — Fleurs et fleur (B.). — (Boutades).

POURQUOI LOUIS BÉGOS NE REÇUT PAS LA CROIX PROMISE

VENDREDI 30 mai a eu lieu la translation des restes du lieutenant-colonel Bégos sur la place d'exercice de la 1^{re} division, devant la petite maison du *Ramier*. Rappelons que Louis Bégos, né à Aubonne en 1784, mort à Lausanne en 1859, après s'être conduit en héros sur de lontains champs de bataille, fut juge au tribunal d'Aubonne, instructeur en chef des milices vaudoises, lieutenant-colonel de carabiniers et inspecteur de la gendarmerie. Dans l'état des services de notre compatriote, daté de 1813, nous lisons :

« Louis Bégos, capitaine-adjudant-major au 1^{er} bataillon du 2^e régiment suisse, a fait les guerres d'Italie, d'Espagne et du Nord, a eu un cheval tué sous lui à l'affaire de Polotsk, le 18 octobre 1812; a reçu trois coups de feu au passage de la Bérésina, le 28 novembre 1812; a perdu les deux extrémités inférieures du pied par suite de blessures et gel qu'il a souffert en Russie; est recommandé pour la décoration de la Légion d'honneur. »

Le capitaine-adjudant-major Louis Bégos ne reçut jamais la croix d'honneur. Pourquoi? Il le dit lui-même dans ses *Souvenirs de campagne*:

Un jour, étant à la chasse, je m'étais avancé imprudemment du côté des Russes; un lièvre passe à portée: je lui envoie un coup de fusil. Cet incident mit la grand'garde et une partie de notre régiment sous les armes. Je fus vertement réprimandé pour avoir enfreint la consigne et, à la suite de cette circonstance, j'eus le malheur d'avoir une altercation très vive avec le capitaine des grenadiers, Muller, qui ne m'avait jamais semblé à la hauteur de sa position, et dont le courage et le sang-froid étaient à mes yeux assez problématiques. De propos en propos, il fallut en venir à un duel. Le capitaine Muller était un colosse d'une force herculéenne. Une fois sur le terrain, nous dégainâmes, et je m'aperçus, dès les premières passes, qu'il m'était impossible de l'atteindre. L'avantage de sa taille lui permit de me frapper à deux reprises au bras droit; mais, très mal exercé au maniement du sabre, ses coups portaient à plat; de manière que j'en fus quitte pour de faibles concussions, qui engagèrent nos témoins à mettre fin au combat.

Je n'aurais pas parlé de ce duel, si cet incident n'avait pas eu une grande portée dans l'existence du capitaine Muller et dans la mienne...

Le 18 octobre 1812, le 2^e régiment suisse, campé près de Polotsk, livre aux Russes des combats acharnés.

Refoulés à plusieurs centaines de pas en arrière, nous nous étions mis de nouveau en ordre de bataille, lorsque je m'aperçus que le

porte-drapeau avait été blessé et chancelait sous le poids de notre aigle. Je m'en emparai, et cherchai mon frère pour la lui remettre, car je le savais homme à faire son devoir; mais quel fut mon étonnement quand je vis arriver à moi le capitaine Muller, avec lequel j'avais eu ce duel quelques jours auparavant : « Donnez, capitaine, donnez! me dit-il, je vous prouverai que je ne suis pas ce que vous avez pensé et que je sais faire mon devoir. » Il s'empara alors de l'aigle que je voulais remettre à mon frère, et l'élevant avec transport, il dépassa le régiment d'une cinquantaine de pas, en s'écriant avec force : « En avant, le deuxième! » Le régiment ne reconnut pas l'ordre de son chef, et le capitaine Muller, avec sa taille athlétique, devint un point de mire pour les Russes. Il tomba pour ne plus se relever.

Je sentis ma responsabilité: c'était moi qui lui avait remis l'aigle. Par un acte de courage inutile, elle allait tomber entre les mains des Russes, qui, au feu, reprenaient l'avantage qu'ils perdaient à l'arme blanche. Les balles pleuvaient de tous côtés. Je me décidai à gagner, en rampant, l'endroit où l'infortuné capitaine venait de tomber. Je fus assez heureux pour l'atteindre. J'entendais le sifflement des balles et des boulets, qui se croisaient au-dessus de ma tête; mais, n'importe, il s'agissait de l'honneur du régiment. Le moment le plus difficile pour moi, fut celui où je dus dégager l'étendard de dessous le cadavre du capitaine. Ce colosse couvrait le drapeau de toute sa pesanteur et je ne pouvais pas me lever pour le soulever. Toujours à genou, je dégagai la hampe de dessous le corps de notre brave et imprudent camarade, et je revins dans la même attitude au milieu des nôtres. Ce fut une satisfaction générale pour tous ceux qui avaient assisté à cet incident, dont le récit m'a pris plus de temps que je n'en mis à exécuter la chose.

De retour au milieu des soldats, j'appelai à moi l'adjudant sous-officier M***. en lui adressant ces simples paroles que je n'ai pas oubliées, parce que depuis lors elles m'ont été rappelées trente ans après : « Portez notre aigle au colonel, et dites-lui que le capitaine-adjudant-major vient de la sauver, alors qu'elle était exposée à tomber entre les mains de l'ennemi. Vous savez!... racontez!... »

En effet, M*** prit le drapeau de mes mains, et je repris le commandement du bataillon qui m'était confié dans ce moment. La perte de nos officiers était considérable; le colonel avait été gravement atteint. Le terrain était jonché de nos morts et de nos blessés.

Rentré au pays en mai 1813, Louis Bégos se fixa à Lausanne. Le gouvernement vaudois lui confia d'emblée diverses missions de confiance. Notre brave concitoyen en était bien digne. Cela le consolait un peu de l'oubli dont le gouvernement français faisait preuve à son égard. Bégos attendait toujours la croix de la Légion d'honneur, lorsqu'il eut le chagrin d'apprendre pourquoi la promesse de ses supérieurs n'avait pas été tenue.

J'habitais à cette époque (peu après 1830) au

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Chemin-Neuf, lorsqu'on vint m'annoncer un ancien camarade de G... En effet, je vis arriver à moi M***, l'ancien adjudant sous-officier dont j'ai parlé, et qui avait servi depuis dans la garde royale. Je m'avancai vers lui les bras ouverts, en lui témoignant tout le bonheur que j'avais à le revoir, lorsqu'il se prit à me répondre d'un air grave et sérieux, qu'il était indigne de mon amitié et qu'il demandait à s'expliquer :

« Vous vous souvenez, dit-il, de la fameuse journée de Polotsk, où vous me remîtes l'aigle du régiment que vous aviez si miraculeusement et si courageusement sauvée. Hé bien! ce jour-là, je me suis conduit comme un lâche, et, au lieu d'avouer que c'était à vous, capitaine, qu'était due cette action d'éclat, je me l'attribuai! Pardonnez-moi... Cette croix vous appartient, et je ne la mérite pas. »

Il porta en même temps la main sur son cœur, en paraissant vouloir arracher et la croix et le mystère qui, depuis si longtemps, pesait sur sa conscience.

Par un sentiment que je sus apprécier, il n'était pas décoré quand il vint me voir. Que répondre à un homme qui se repend et avoue ses torts? Je cherchai à le calmer, car il paraissait dans une très grande exaltation.

Je n'ai parlé de cette circonstance à plusieurs de mes amis que lorsque je sus que M... n'était plus. Cela explique à ceux qui liront ces souvenirs, pourquoi j'ai dit, dans l'affaire de Polotsk, que les croix d'honneur n'arrivent pas toujours à leur adresse.

L. BÉGOS.

Délit de pêche. — Un gendarme interroge Boquet, pris en flagrant délit de pêche, sans permis.

— Votre nom?

— Boquet, Jean-Oscar.

— Où êtes-vous né?

— A Allaman.

— Vous êtes marié?

— Oui, avec une femme.

— Vous connaissez donc des gens qui ne soient pas mariés avec une femme?

— Mais oui.

— Qui donc?

— Ma sœur.

POLITIQUE

APRÈS son échec aux élections municipales à Collignou, échec qu'en fidèle biographe nous avons déjà rapporté, M. Badaud avait repris son existence calme et sans à-coup. Madame sa femme, par contre, ne put jamais digérer — si j'ose dire — sa défaite et conçut pour son seigneur et maître une pitié qu'il n'est pas exagéré de qualifier de méprisante. La collection de boîtes d'allumettes si remarquablement rassemblée par son mari qui, pour l'instant, en achevait le catalogue, avait surtout le don de l'exaspérer. Ses sarcasmes et ses lazzis laissaient M. Badaud parfaitement quiet, encore qu'il trouvât déplacé le mot de « ruclon » qu'inspirait à madame la vue de ses chères boîtes, si